



*Communiqué de presse
Paris, le 8 avril 2016*

Construction de logements en Île-de-France : l'amélioration se confirme

La loi Grand Paris de 2010 fixait un objectif annuel de construction de 70 000 logements en Île-de-France. Début 2016, et pour la première fois depuis son adoption, les chiffres des autorisations de construire des logements en Île-de-France sont supérieurs, pour deux mois consécutifs, à l'objectif fixé.

75 000 logements ont été autorisés en Île-de-France

Fin février, sur les douze derniers mois, 75 000 logements ont été autorisés en Île-de-France (71 900 fin janvier). Par ailleurs, les objectifs de production de 30 % de logements sociaux fixés par le SDRIF sont atteints, puisque 30 101 logements sociaux dont 22 198 logements neufs ont été agréés en 2015.

Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, se réjouit de ces résultats qui traduisent, dans les faits, les mesures prises par le gouvernement pour favoriser et simplifier la construction de logements. Ce succès est le succès collectif de tous ceux qui participent à l'action de construire : État, collectivités locales, promoteurs, bailleurs sociaux, entreprises...

Poursuivre avec détermination l'action engagée

Particulièrement attentif au développement de l'offre de logements sociaux, Jean-François Carencio poursuit avec détermination l'action engagée avec les principaux acteurs d'Île-de-France, réunis au sein du COMEX logement, par la signature de conventions visant à augmenter la production de logements sociaux et à améliorer le relogement des ménages.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>